



Documents requis pour l'inscription (empadronamiento)

Document d'identité – original et copie

- Passeport ou carte d'identité (DNI pour les citoyens espagnols / de l'UE).
- Si vous avez un NIE / TIE (numéro d'identification d'étranger / carte de résidence), apportez l'original et une copie.
- Le NIE/TIE n'est pas toujours obligatoire, mais la plupart des bureaux le demandent ou le préfèrent.

Justificatif de domicile

Selon votre situation :

- **Si vous louez** : Contrat de location (contrato de alquiler) à votre nom.
- Parfois une facture récente de services publics (eau, déchets ou électricité).
- **Si vous êtes propriétaire** : Acte de propriété (escritura).
- Dernier reçu de la taxe foncière locale (IBI) ou factures de services publics.
- **Si vous habitez chez quelqu'un** : La personne avec qui vous vivez doit généralement venir avec vous, présenter sa pièce d'identité et confirmer que vous habitez à cette adresse (souvent avec une autorisation signée).

Documents supplémentaires (si applicable)

- Actes de naissance / livret de famille avec traduction en espagnol (pour les enfants ou membres de la famille).
- Une lettre d'autorisation du propriétaire peut être requise lorsque vous louez.